

Chemaudin, le 17 août 2007

Chers parents,

A l'approche de la rentrée qui aura lieu le **4 septembre**, et comme d'habitude, je vous communique les renseignements concernant les services de restauration, d'accueil du matin et du soir et pour le Centre de Loisirs du mercredi.

Je vous rappelle la structure générale de l'ensemble de ces services.

La commune propose les services d'un Centre de Loisirs avec restauration. Ce sont les Francas du Doubs qui en assurent l'animation et la direction. La commune gère directement les inscriptions du périscolaire et de la restauration scolaire, donc la facturation de ces services. Ces factures seront envoyées par le secrétariat de mairie au début du **mois** suivant et le règlement devra lui être **retournés au plus vite**.

L'inscription **au Centre est obligatoire** (se reporter aux pages suivantes pour les définitions, les absences, les inscriptions...) même **pour le service de restauration** scolaire.

Les activités du centre les mercredis et durant les vacances scolaires sont directement gérés par les Francas (facturation directe et inscription).

<b>Services</b>	<b>Restauration scolaire et accueil périscolaire (ou accueil avant et après l'école au centre de loisirs)</b> tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire.	<b>Centre de loisirs le mercredi et pour les vacances scolaires.</b> <b>Renseignements : 03.81.58.62.40 aux heures de fonctionnement</b>
<b>Direction et projet pédagogique</b>	Francas du Doubs	
<b>Opérateur « de terrain »</b>	Francas du Doubs et employées municipales pour le service des repas et l'encadrement des petits (ATSEM)	Francas du Doubs pour l'animation et une employée municipal pour le service des repas du midi
<b>Gestion des inscriptions</b>	Mairie seulement	Francas : directrice du centre
<b>Facturation</b>	Etablie par la mairie et à lui régler	Etablie par les Francas et à leur régler

Le fonctionnement de l'ensemble de ces services, qui ont concerné l'année 2006 une moyenne mensuelle sur 10 mois, de 114 familles, est rattaché budgétairement au Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.). Un Contrat Temps Libre (C.T.L.) devenant à partir de 2007 un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) permet d'obtenir une subvention importante pour les **services d'accueil périscolaire et de centre de loisirs** (mais pas pour la restauration scolaire qui ne doit pas être intégrée au C.E.J.) avec en contre partie un projet pédagogique à conduire par des animateurs qualifiés dans un environnement reconnu conforme.

Depuis l'année 2006-2007, les tarifs des repas ne sont plus soumis à la réglementation (abrogation du décret les réglementant le 29 juin 2006). Nous avons modifié un peu la grille de tarification en intégrant au coût du repas le forfait de 0,8 € qui avait été mis en place lors du second service. Se reporter à l'article rédigé dans le bulletin de juillet-août, qui détaille cette nouvelle approche et donne davantage de renseignement sur les services et leurs évolutions. En tenant compte de l'ajout du forfait de 0,8 €, le tarif ne suit que l'augmentation du coût du repas du fournisseur.

- Les tarifs pour le centre du mercredi dont la fréquentation est redevenue presque normale subissent une augmentation cette année : nous continuons à nous aligner sur les tarifs pratiqués dans les communes voisines et de gestion comparable. Ils restent encore en dessous de ce qu'ils devraient être : ils continuerons donc à augmenter l'année prochaine.
- Des services comme l'ouverture du centre en soirée jusqu'à 18h30 (horaire de fermeture et de départ du personnel, **la garde des enfants n'étant plus assurée au delà**), et surtout le second service de restauration donnent satisfaction. Un découpage en deux créneaux de deux fois une heure pour être plus juste, le soir en garderie périscolaire, introduit depuis 2 ans a donné également satisfaction. Cependant la fréquentation de la deuxième heure est plus faible.
- Lors de la réunion du 4 juin 2007, les parents présents ont souhaité un goûter pour les enfants en centre le soir. Nous avons donné une suite favorable à cette demande. Une expérimentation de goûter pour les enfants inscrits en périscolaire le soir sera faite dès la rentrée. L'augmentation du tarif pour ces créneaux tient compte de ce nouveau service

Comme chaque année, à la demande de l'encadrement, j'attire votre attention sur les méfaits, pour l'équilibre des enfants d'une trop longue journée passée en centre et à l'école. Les parents doivent s'organiser pour éviter au maximum de devoir laisser leurs enfants à la fois à la garderie du matin, à la restauration et à la garderie du soir. Sachez que certaines municipalités ont interdit la fréquentation des trois créneaux et nous nous réservons le droit d'en faire autant.

Avec ce courrier, je vous joins donc les documents concernant la restauration, le centre périscolaire (ou accueil avant et après l'école), le centre de loisirs soit :

- la fiche d'inscription au centre et/ou à la restauration,
- la fiche sanitaire de liaison demandée par les Francas,
- un règlement intérieur du centre et les compléments relatifs à la restauration,
- une fiche d'inscription aux différents services (restauration et centre périscolaire) avec une fiche de planning mensuel éventuel.

Pour accéder aux services de garderie périscolaire et/ou de restauration scolaire pour l'année 2007/2008, même pour une réinscription, vous devez impérativement

- **retourner signer le coupon** une fois pris connaissance des points fondamentaux du règlement intérieur de fonctionnement du Centre de Loisirs,
- **remplir et retourner la fiche d'inscription avec l'autorisation parentale signée** (feuille jointe).

Ces services sont opérationnels dès **le lundi 3 septembre**. Afin de pouvoir commander les repas en nombre suffisants, **il est impératif de retourner avant le jeudi 30 août à 17 h, les fiches d'inscriptions et le planning du mois de septembre (ou les inscriptions annuelles)**.

Tous ces documents sont à déposer au secrétariat de Mairie accompagnés d'une copie de **l'avis d'imposition ou de non imposition** des revenus de l'année **2005** pour **l'inscription de l'enfant à la restauration seulement**.

Le centre de loisirs extrascolaire reprendra le **mercredi 5 septembre**. **L'inscription pour le centre des mercredis étant faite directement par la directrice du centre, celle-ci organise une permanence le mercredi 29 Août de 17 h à 18 h 30**. Si ce créneau ne vous convient pas, vous pouvez laisser un message dans la boîte aux lettres du Centre, école Denise Arnoux, rue des Laves.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon attention portée au confort de votre (vos) enfant(s), à ma sincère considération et je souhaite à vous même et à vos enfants une très bonne rentrée.

L'adjoint chargé du dossier  
J-Y RENO

**Services de Restauration et Périscolaire (jours d'école)**  
**BAREME DE TARIFICATION (VALABLE DE SEPTEMBRE 2007 A JUIN 2008)**

Inscription et facturation par la mairie.

- ⇒ La « fréquentation » est de deux types :
- **Régulière** : vous inscrivez votre enfant (voir document joint):
    - 4 jours par semaine pour toute l'année en restauration et/ou centre de loisirs périscolaire (matin, soir), c'est l'inscription **semaine complète**.
    - 1, 2, ou 3 fois par semaine aux jours arrêtés lors de l'inscription ou selon une planification mensuelle régulière ou non, c'est l'inscription temps partiel **jours fixes** ou **planning mensuel**.
  - **Dépannage** : (non programmée à l'avance, «dépannage d'urgence»...): votre enfant peut de façon ponctuelle, et à titre exceptionnel, prendre un repas et/ou fréquenter l'accueil du matin et du soir. Cette procédure **d'inscription en urgence** est acceptée à condition d'être **formulées en Mairie** (même par téléphone) **deux jours ouvrables avant pour la restauration**, afin de pouvoir commander le repas et prévenir la directrice du Centre.
- ⇒ La tarification du repas dépend de votre situation fiscale (revenus imposable 2005). Les factures sont envoyées au début cours du **mois** suivant.
- ⇒ La facturation des repas lors des absences ne sera déduite que **si les absences ont été signalées au préalable en Mairie au moins deux jours ouvrables à l'avance** (par exemple jeudi matin dernier délai avant midi pour absence le lundi suivant) **pour pouvoir annuler la commande du repas**.
- ⇒ Avec la nouvelle présentation (intégration du forfait second service), les services proposés tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire avec leur tarification sont donc les suivants.

Services	Tarifs
le matin avant la classe de 7h30 à 8h20	<u>Régulière</u> : 1,30 € <u>Occasionnelle</u> : 1,90 €
pendant « l'interclasse » de midi (garderie de 11h30 à 12h <b>sans repas</b> )	<u>Tarif unique</u> : 1 €
restauration scolaire de 11h30 à 13h30	<u>Coût du repas (forfait intégré)</u> : <u>Régulière</u> : selon revenu et situation ( <b>tableau plus bas</b> ), et tarif dégressif pour plusieurs enfants. <u>Occasionnelle</u> : 5,90 €
le soir après la classe de 16h30 à 17h30 (1h)	<u>Régulière</u> : 1,40 € (avec goûter) <u>Occasionnelle</u> : 2 € (avec goûter)
le soir après la classe de 16h30 à 18h30 (2h)	<u>Régulière</u> : 2,10 € (avec goûter) <u>Occasionnelle</u> : 2,90 € 2 € (avec goûter)

Tranches	REVENUS ANNUELS IMPOSABLES 2005 pris en compte pour tarifs des repas							PRIX du REPAS pour le premier enfant inscrit
	nombre de parts fiscales							
	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5 et au delà	
1	6 865 €	9 153 €	11 442 €	13 730 €	16 018 €	18 306 €	20 595 €	3,85 €
2	7 619 €	10 158 €	12 698 €	15 237 €	17 777 €	20 316 €	22 856 €	4,15 €
3	8 818 €	11 758 €	14 368 €	17 637 €	20 576 €	23 516 €	26 455 €	4,55 €
4	10 465 €	13 953 €	17 441 €	20 930 €	24 418 €	27 906 €	31 394 €	4,90 €
5	12 557 €	16 743 €	20 929 €	25 115 €	29 301 €	33 486 €	37 672 €	5,20 €
6	15 096 €	20 128 €	25 161 €	30 193 €	35 225 €	40 257 €	45 289 €	5,45 €
7	Hors plafond							5,75 €

A partir du 2ème enfant inscrit, 0,4 € en moins sur le prix du repas pour chaque enfant supplémentaire.  
 (Ex : 3ème enfant : moins 0,80 €).

**En l'absence de feuille d'imposition, les repas seront facturés 5,75 € (tranche hors plafond)**

**Exemples de situations.**

Revenus imposable du foyer : 20 000 € ; parts fiscales : 3. ⇒ 4<sup>ème</sup> tranche ; prix du repas pour le premier enfant : 4,90 €. Pour le deuxième enfant : 4,50 €.

Revenus imposable du foyer : 23 500 € ; parts fiscales : 2,5. ⇒ 6<sup>ème</sup> tranche ; prix du repas : 5,45 €.

**Toute situation particulière ne rentrant pas dans les tableaux sera examinée par les services de la Mairie.**

**Centre de Loisirs les mercredis en période scolaire, année 2007 / 2008.  
POUR LES ENFANTS DE 3 A 13 ANS.**

Inscription et facturation directe par les Francas.

**Ne concerne pas le centre de loisirs durant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques, et été) : des informations sur ces périodes spécifiques seront communiquées par la directrice du centre en temps utile avant les congés concernés.**

Vous pouvez inscrire vos enfants au cours de l'année à tout moment en vous présentant directement au Centre de Loisirs durant ses heures de fonctionnement muni du carnet de santé des enfants, d'un moyen de règlement et le cas échéant, des bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales. La directrice des FRANCAS répondra également à toutes vos interrogations lors de l'inscription.

**Une permanence d'inscription, au centre pour les activités des mercredis, aura lieu le mercredi 29 août de 17h à 18h30 au Centre de Loisirs (école Denise Arnoux, rue des Laves). Néanmoins consulter le tableau d'affichage pour la confirmation des dates et les horaires des permanences. Le centre de loisirs sera ouvert dès le mercredi 5 septembre.**

Les services proposés et les tarifs pour les **mercredis des périodes scolaires** sont (sous réserve de modifications ultimes par les Francas) :

Garderie du matin de 7h30 à 8h30	Forfait de <b>1,30 €</b>
-------------------------------------	--------------------------

	Demi- journée sans repas matin 8h30 à 12h ou après-midi 13h30 à 17h30	Demi- journée avec repas 8h30 à 13h30 ou 12h à 17h30	Journée complète sans repas 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30	Journée complète avec repas 8h30 à 17h30.
Vous avez des bons vacances de la CAF	<b>1,90 €</b>	<b>5,10 €</b>	<b>3,50 €</b>	<b>6,70 €</b>
Vous n'avez pas de bon vacance de la CAF, mais vous faites partie du régime générale de la sécurité sociale ou vous avez un autre régime.	<b>3,50 €</b>	<b>7,10 €</b>	<b>5,20 €</b>	<b>8,50 €</b>

**Quelques précisions sur le fonctionnement du Centre de Loisirs :**

Il fonctionne tous les soirs des lundis, mardis, jeudis et vendredi de l'année scolaire de 16h30 à 18h30. Il fonctionne également tous les mercredis en année scolaire et pendant les vacances (sauf celles de Noël) de 8h30 à 17h30.

Les activités proposées font référence à son projet pédagogique mis en place au début de chaque session par l'équipe d'animation.

Elles sont multiples et variées :

- sorties piscine, patinoire, équitation...
- activités manuelles : peinture sur bois, sur verre, sur tissus, poterie, pâte à sel, découpage, pliage, collage, atelier cuisine...
- sport
- activités de découverte : découverte de la nature, de l'audio-visuel, de l'informatique
- musique : fabrication d'instruments, chants...

**Renseignements : 03.81.58.62.40 aux heures de fonctionnement.**